

COMMUNIQUE

La Régie Nationale des Tabacs et des Allumettes et la Manufacture des Tabacs de Kairouan annoncent que conformément à l'arrêté de Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Appui de l'Investissement en cours de publication, il a été décidé de réviser certains prix de vente de produits monopolisés à compter du **Lundi 28 Juin 2021**, conformément au tableau ci-après :

Désignations	Unité de vente	Ancien Prix (DT)	Nouveaux Prix (DT)
CIGARETTES			
Cigarettes 20 Mars (Gold, Inter)	Paquet de 20 Cigarettes	3,500	3,900
Cigarettes 20 Mars Silver	Paquet de 20 Cigarettes	3,500	4,000
Cigarettes Cristal K. S	Paquet de 20 Cigarettes	1,700	2,000
Cigarettes Cristal Légère	Paquet de 20 Cigarettes	3,200	3,600
Cigarettes Saphir	Paquet de 20 Cigarettes	3,300	3,700
Cigarettes Jasmin de Tunisie	Paquet de 20 Cigarettes	3,900	4,300
Cigarettes Françaises	Paquet de 20 Cigarettes	6,200	7,300
Cigarette Anglaises	Paquet de 20 Cigarettes	7,300	8,600
Cigarettes Américaines	Paquet de 20 Cigarettes	7,300	8,600
Cigarettes Japonaises (Monté Carlo)	Paquet de 20 Cigarettes	5,600	6,600
L&M et Time Blue	Paquet de 20 Cigarettes	5,600	6,600
Karellia Slims	Paquet de 20 Cigarettes	6,200	6,600
Cigarettes Japonaises (Camel Light, Camel)	Paquet de 20 Cigarettes	6,700	8,000
CIGARES			
Megara	Le Cigare	0,700	1,600
Utique	Le Cigare	1,300	3,800
Dougga	Le Cigare	1,500	3,100
Night In Tunisia Extra	Paquet de 05 Cigares	3,100	4,100
Maltai Extra	Le Cigare	0,800	1,700
TABAC CHAUFFE « HEETS » Nouveau			
Tabac « HEETS »	Paquets de 20 unités		8,200
SCAFERLATIS			
Yasmine Pipe Extra	Paq de 30 Gr	1,800	6,200
CARTES A JOUER			
Quadrillatos	Jeux de 40 cartes	1,700	2,000
Piquet	Jeux de 32 cartes	2,700	3,000
Whist	Jeux de 52 cartes	4,000	5,000

Messieurs les débiteurs des divers produits monopolisés détenant des quantités acquies aux anciens prix d'achats sont appelés à faire une déclaration écrite à l'attention de Monsieur le Receveur des Finances auprès duquel ils s'approvisionnent habituellement dans un délai qui ne doit en aucun cas dépassé le 01 Juillet 2021 pour les quantités de produits monopolisés en leur possession le jour de la fermeture de leurs points de vente en date du **27 Juin 2021**

Sachant que les quantités objet de déclaration oblige le débitant à payer la différence de prix entre les anciens et les nouveaux prix à Monsieur le Receveur des Finances.